



FERRERO TRADING LUX Société Anonyme  
16, ROUTE DE TREVES, L-2633 SENNINGERBERG - B.P. 630, L-2016 LUXEMBOURG  
TEL: (352) 34 97 11-1 FAX: (352) 34 94 11  
R.C. LUXEMBOURG: B46 117 NO ID. TVA: LU 158 431 11

## CONTRAT D'EMPLOI

Entre les soussignés :

**FERRERO TRADING LUX S.A.**

établie et ayant siège social à 16, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg

ci-après dénommé l' « Employeur », ou la « Société »,

et

**Monsieur Yann BAUMGARTNER**

né le **30/07/1995** à **Haguenau (France)**

demeurant à **7 rue du colonel Paulus, 67500 Haguenau (France)**

ci-après dénommé l'« Employé »,

il a été convenu ce qui suit :

## **ENGAGEMENT**

L'Employeur engage l'Employé qui accepte cet engagement aux conditions qui suivent, à partir du **25 avril 2022** pour une période indéterminée, sous réserve que :

- l'Employé obtienne un certificat d'aptitude à l'exercice de l'emploi considéré, à la suite de l'examen médical d'embauche. L'Employé s'engage à se soumettre à cette visite médicale et aux examens médicaux subséquents découlant de l'application de la législation en question ;

### **ARTICLE 1. PERIODE D'ESSAI**

Le présent contrat est conclu avec une période d'essai de **6** mois à partir de la date d'entrée en service ci-dessus mentionnée, soit du **25 avril 2022 au 24 octobre 2022**.

Si avant l'expiration de la période d'essai aucune des parties n'a averti l'autre, par lettre recommandée à la poste et dans le respect du délai de préavis légal, soit le **30 septembre 2022**, de la résiliation de l'engagement à l'essai, le présent contrat est considéré comme étant formé à partir de la date d'entrée en service de l'employé.

### **ARTICLE 2. FONCTIONS DE L'EMPLOYE**

L'Employé est engagé comme **Market Information Service specialist**.

### **ARTICLE 3. STATUT PROFESSIONNEL**

Le statut professionnel de l'Employé est **Employé**.

### **ARTICLE 4. LIEU DE TRAVAIL**

L'Employé exercera ses fonctions à « Casa Ferrero » situé au Grand-Duché de Luxembourg, **16, Route de Trèves - 2633 Senningerberg** ou à tout autre endroit où l'Employeur sera amené à exercer tout ou partie de ses activités.

L'Employé pourra encore être amené à exécuter son travail à d'autres endroits du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ou au sein d'une autre société du Groupe dont fait partie Ferrero dans le respect des dispositions légales trouvant application.

## **ARTICLE 5. DUREE ET HORAIRES DE TRAVAIL**

La durée normale de travail est de huit (8) heures par jour et de quarante (40) heures par semaine, réparties sur 5 jours ouvrables selon un horaire mobile qui se situe à l'intérieur d'une plage horaire de 7.30 heures à 18.30 heures, avec une pause déjeuner d'une heure selon les règles internes à la Société.

## **ARTICLE 6. REMUNERATION DE BASE**

En rémunération de ses services, l'Employé perçoit une rémunération de base annuelle brute relative à un horaire normal de travail full-time d'un montant de **€ 50.000**, à l'indice applicable à la date de commencement du présent contrat d'emploi. Par conséquent, il est dès lors expressément convenu que toute indexation des salaires survenant avant la date de commencement du présent contrat d'emploi a déjà été prise en compte lorsque la rémunération de base annuelle brute de l'Employé a été fixée à **€ 50.000**. La rémunération de base est ensuite adaptée aux variations du coût de la vie pour autant et dans la mesure où la loi impose cette adaptation.

Le salaire est payable à la fin de chaque mois de calendrier, après déduction de toutes les retenues sociales et fiscales prévues par la loi.

La rémunération annuelle brute se compose de 12 appointements mensuels.

Dès réception de la fiche pluriannuelle, éditée par l'Administration des contributions (ACD), l'Employé s'engage à vérifier l'exactitude des modalités fiscales et d'informer l'ACD en cas de constat d'anomalies. La fiche de retenue d'impôt (FRI) n'est pas à remettre à l'Employeur.

L'Employeur est obligé de consulter, une fois par mois, les FRI sur MyGuichet et de déterminer la retenue d'impôt sur salaire en fonction des modalités fiscales inscrites sur la FRI.

Dans l'attente de la FRI, l'Employeur est obligé de déterminer la retenue d'impôt sur le salaire d'après les dispositions tarifaires les plus onéreuses. La retenue correspondant aux dispositions tarifaires les plus onéreuses est celle indiquée au barème de retenue applicable à un salaire ordinaire de la classe d'impôt 1.

## **ARTICLE 7. FRAIS D'INSTALLATION AU LUXEMBOURG**

### **Frais de logement**

L'Employeur rembourse à l'Employé les frais de logement pour une période de **2 mois** maximum à partir de la date d'engagement.

Si l'Employé trouve un logement avant l'échéance prévue ci-dessus, le remboursement de ces frais cessera automatiquement sans aucune nécessité d'avis ultérieur.

### **Prime frais divers**

La Société octroiera à l'Employé une prime mensuelle d'un montant brut de **€ 2.000** payable **les 2 premiers mois suivant la date d'engagement** afin de couvrir tous les frais divers liés à l'arrivée et à la première installation de l'Employé au Luxembourg, selon les règles de la Société.

Ladite prime ne constitue pas un élément de salaire obligatoire et le paiement cessera automatiquement à l'échéance de la période prévue, sans aucune nécessité d'avis ultérieur.

### **Prime frais voyage**

La Société octroiera à l'Employé une prime mensuelle d'un montant brut de **€ 1.000** payable **les 2 premiers mois suivant la date d'engagement** afin de couvrir tous les frais de voyage privés, selon les règles de la Société.

Ladite prime ne constitue pas un élément de salaire obligatoire et le paiement cessera automatiquement à l'échéance de la période prévue, sans aucune nécessité d'avis ultérieur.

### **Prime d'installation**

**Deux mois après la date d'engagement**, la Société allouera à l'Employé une indemnité exceptionnelle d'un montant brut de **€ 6.300**.

En cas de rupture du présent contrat, pour démission de l'Employé ou de licenciement pour quelque motif que ce soit et avant les dates d'exécution des primes citées dans le présent article, l'Employeur sera dispensé du paiement de ces dites primes.

## **ARTICLE 8. CARTE DE CREDIT SOCIETE**

Conformément à la procédure interne à la Société, l'Employé aura la faculté de demander l'émission d'une carte de crédit Société à usage professionnel, le débit sera effectué sur le compte courant personnel de l'Employé.

Cette mise à disposition pourra être remise en cause à tout moment en fonction des besoins de la Société.

L'utilisation professionnelle se fera suivant les conditions prévues dans le contrat d'emploi et la procédure en vigueur dans la Société.

L'Employé s'engage :

- à signaler immédiatement à la Société qui émet la carte de crédit et à l'Employeur tout incident et/ou défectuosité ;
- à ne pas utiliser la carte de crédit pour les dépenses privées ;
- à présenter les notes de frais signées selon la procédure en vigueur dans la Société.

Tout manquement de l'Employé à ces obligations le rendra redevable envers la Société.

## **ARTICLE 9. DEDUCTION FORFAITAIRE**

La Société opérera sur la rémunération mensuelle nette de l'Employé une déduction forfaitaire mensuelle d'un montant de 70€ en contrepartie des équipements, services et avantages en nature (à titre d'exemple la cantine, le parking, l'utilisation privée du téléphone etc. ...) mis à disposition de l'Employé au sein de Casa Ferrero, selon les règles de la Société.

Ladite déduction forfaitaire pourra être adaptée en fonction d'éventuelles modifications des dispositions légales et fiscales applicables ainsi que des équipements, services et avantages en nature mis en place par la Société.

## **ARTICLE 10. REGIME DE COUVERTURE D'ASSURANCE DECES / INVALIDITE**

L'Employeur reconnaît à l'Employé l'assurance décès/invalidité liées à son statut. L'avantage en nature est soumis aux retenues prévues par les législations sociales et fiscales à charge de l'employé dans les conditions fixées par la loi.

## **ARTICLE 11. CONGES**

L'Employé aura droit à **28** jours de congés par an, à convenir d'un commun accord entre les parties, en tenant en considération les exigences de l'organisation du travail.

Les jours de congés sont dus au prorata du temps effectivement presté.

Les jours de congés non pris à la fin d'une année civile peuvent être reportés jusqu'au 31 août de l'année suivante. A défaut d'avoir été pris endéans cette période de report prolongée, le solde de congés non pris est perdu et aucune indemnité compensatoire ne sera accordée.

Les jours fériés légaux du Luxembourg sont d'application.

## **ARTICLE 12. INCAPACITE DE TRAVAIL**

En cas d'absence pour cause de maladie ou d'accident, l'Employé avertira immédiatement le jour même, par téléphone ou e-mail et avant 9 heures du matin, le service de l'Administration du Personnel de l'Employeur.

Si l'absence se prolonge au-delà de deux jours, l'Employé doit impérativement présenter à l'Employeur, au plus tard le troisième jour, un certificat de maladie, qui doit mentionner la date de l'examen médical ainsi que la durée prévisible de la maladie et la possibilité de se déplacer.

Lorsque l'incapacité de travail dure plus longtemps que la date estimée préalablement, la procédure décrite ci-dessus doit à nouveau être entièrement respectée.

En cas d'absence pour cause de maladie, l'Employeur se réserve le droit d'envoyer l'Employé chez un médecin au choix de l'Employeur et à ses frais, afin de faire vérifier l'état de la maladie.

### **ARTICLE 13. FISCALITE ET SECURITE SOCIALE**

Tous les paiements et droits sont conférés à l'Employé sous forme brute et sont dès lors soumis aux charges/retenues sociales et fiscales applicables. La Société ne peut cependant retenir que les impôts sur base des règles luxembourgeoises. S'agissant des cotisations sociales, la Société retiendra la part salariale des cotisations sociales dues en fonction du régime de sécurité sociale applicable.

Si l'Employé est un non-résident fiscal du Luxembourg, l'Employé est tenu de dresser une liste des jours de travail prestés tant au Luxembourg qu'à l'étranger et de fournir cette liste à l'Employeur au plus tard le **10 janvier** de l'année suivante.

Cette liste permettra à l'Employeur d'ajuster la retenue à la source d'impôt luxembourgeois le cas échéant. L'Employé s'engage à ce que les informations reprises dans cette liste soient complètes et sincères.

L'Employé est seul responsable des obligations déclaratives et du paiement de l'impôt dû dans le pays de résidence (ou dans tout autre pays, le cas échéant).

### **ARTICLE 14. CONFIDENTIALITE**

L'Employé reconnaît le caractère strictement confidentiel de toutes les informations dont il aura connaissance dans l'exercice de ses fonctions et s'engage dès lors expressément à ne pas divulguer ni rendre accessible sous quelque forme que ce soit une quelconque de ces informations à des tiers sous peine d'une résiliation immédiate du contrat de travail pour faute grave, attribution des dommages-intérêts à Ferrero et, le cas échéant, plainte et condamnation de l'Employé à raison des dispositions du Code Pénal trouvant application.

Sont à considérer comme particulièrement, mais non exclusivement confidentielles, toutes les informations se rapportant directement ou indirectement à l'organisation de Ferrero, à ses fournisseurs, cocontractants cadres et salariés aux méthodes de production et d'approvisionnement, de commercialisation et de distribution et à ses clients, à ses stocks, prix, bénéfices, marges, contrats, conventions, litiges ou à toutes autres informations non expressément destinées au public.

Tous documents, copies de documents, cartes de crédit, livres, enregistrements, cassettes, photographies, correspondance, bases de données, documentation 'know-how' et tout autre matériel de travail quelle qu'en soit la nature, reçus par l'Employé ou utilisés pour l'accomplissement

de son travail, restent propriété de l'Employeur et devront lui être restitués dans l'intégralité lors d'éventuelles requêtes formulées par l'Employeur ou à l'expiration du présent contrat, quelle qu'en soit la raison.

L'Employé reconnaît aussi le caractère strictement confidentiel des données salariales, bénéfiques en nature et toutes autres clauses relatives au présent contrat de travail et éventuelles modifications.

L'obligation de stricte confidentialité mise à charge de l'Employé persiste au-delà de la cessation du présent contrat.

L'Employé est tenu d'avoir un comportement loyal à l'égard de la Société même lors de ses activités privées (par exemple sur les réseaux sociaux).

Les publications ou prises de position publiques de l'Employé ayant trait directement ou indirectement à sa fonction devront être autorisées préalablement par la Société.

#### **ARTICLE 15. CODE D'ETHIQUE**

L'Employé est tenu de connaître et de se conformer aux dispositions prévues dans le « Code d'Ethique » et « Comportements corrects et responsables en entreprise ».

Les textes sont disponibles sur le portail Ferrero à l'adresse: <https://ferrero.sharepoint.com/sites/fw-orga>

#### **ARTICLE 16. INVENTIONS ET BREVETS**

Toutes inventions, mécanismes ou concepts ainsi que tous résultats de recherches, créations originales ou programmes, en relation avec le domaine d'activité de l'Employeur et/ou développés par l'Employé durant la période du présent contrat, et pour la période d'un an après la fin de celui-ci pour quelque raison que ce soit, appartiennent légalement à l'Employeur de pleine propriété, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives aux brevets et marques enregistrées.

#### **ARTICLE 17. RÉSILIATION DU CONTRAT DE TRAVAIL**

La résiliation du présent contrat, notamment en ce qui concerne la durée des délais de préavis à observer par l'Employeur et par l'Employé est régie par les dispositions applicables du Code du travail.

Le présent contrat de travail est résilié de plein droit sans préavis ni indemnité de départ quelconque, lorsque l'Employé atteint l'âge légal de la pension de vieillesse.

## **ARTICLE 18. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

L'Employeur (tel que défini dans le Contrat d'Emploi) collecte, traite et conserve des données à caractère personnel portant sur l'Employé (tel que défini dans le Contrat d'Emploi) à des fins d'administration du personnel, de gestion comptable (notamment le calcul et le paiement de la rémunération, avantages et remboursement des frais, y inclus la récupération de la TVA), de gestion de services informatiques, de gestion d'assurances de personnes (dans le cas où l'Employé bénéficie d'une telle assurance), de gestion des ressources humaines et de planification des activités, de gestion de contentieux et généralement pour le respect par l'Employeur de ses obligations en matière de droit du travail, de droit social et fiscal.

L'Employeur s'engage à traiter les données personnelles de l'Employé en conformité avec la loi du Luxembourg du 1er août 2018, qui complète sur le plan national le [règlement \(UE\) général sur la protection des données](#) à caractère personnel (RGPD ou GDPR).

En vue de l'exécution de ses obligations à l'égard de l'Employé généralement en tant que besoin pour les finalités visées ci-dessus, l'Employeur pourra être amené à transmettre les données personnelles de l'Employé à d'autres entités du Groupe Ferrero ou à des tiers (Administration fiscale, banques, assurances, Centre Commun de la Sécurité Sociale, ...), au sein ou en dehors de l'Union Européenne. Dans ce dernier cas, l'Employeur prendra, le cas échéant, les mesures nécessaires pour assurer un niveau adéquat de protection des données.

Ces renseignements sont conservés pendant toute la durée du contrat de travail, puis pour la durée requise par la loi, pour la réalisation des finalités visées ci-dessus ou, par défaut, pour une durée de 10 ans à partir de la date de départ de l'Employé.

L'Employé dispose d'un droit d'accès aux données qui le concernent et d'un droit de rectification en cas d'erreur.

L'Employé prendra connaissance de la politique de l'Employeur en matière de protection des données personnelles, qui est disponible à tout moment sur l'intranet de l'Employeur ou auprès du Responsable des Ressources Humaines de l'Employeur, telle qu'elle existe actuellement et qui pourra être modifiée de temps à autre.

Pour l'exercice de ses droits, l'Employé pourra s'adresser au Responsable des Ressources Humaines de l'Employeur.

L'Employé consent à ce que ses données personnelles soient, dans les cas et aux conditions exposés ci-dessus, transmises en dehors de l'Union Européenne et ou transférées à d'autres entités du Groupe Ferrero ou à des tiers liés au Groupe Ferrero.

L'Employeur se réserve le droit de modifier cet Article et de mettre à jour son contenu à la suite de modifications apportées par la législation applicable et d'en informer l'Employé le cas échéant.

## ARTICLE 19. DISPOSITIONS FINALES

Tout contrat, accord, offre et/ou négociation, implicites ou explicites, antérieurs éventuellement conclus ou intervenus entre les parties relativement à l'emploi de l'Employé sont expressément et intégralement remplacés, et sont dès lors à considérer comme résiliés d'un commun accord, et supplantés par le présent contrat de travail.

Pour tous les points non traités dans le présent contrat, les parties déclarent se référer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché du Luxembourg, spécialement au Code du travail.

Tous litiges résultant de l'application, de l'interprétation ou de la résiliation du présent contrat relèvent de la compétence exclusive des juridictions de la ville de Luxembourg.

Fait et signé en double exemplaire à Senningerberg, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien le **22 avril 2022**

### L'EMPLOYEUR

DocuSigned by:  
*Busceti Filippo*  
70ED0EC10735463...

DocuSigned by:  
*[Signature]*  
462346C7C738405...

### L'EMPLOYE

DocuSigned by:  
*Yann Baumgartner*  
AC06468BA417488...

Oui, je consens à ce que mes données personnelles soient transmises en dehors de l'Union Européenne, à condition que les mesures nécessaires soient prises pour assurer un niveau adéquat de protection des données.

### L'EMPLOYE

DocuSigned by:  
*Yann Baumgartner*  
AC06468BA417488...

Oui, je consens au transfert de mes données personnelles à d'autres entités du groupe Ferrero ou à des tiers liés au groupe Ferrero par des accords qui prévoient le respect de mes droits en ce qui concerne le traitement des données.

### L'EMPLOYE

DocuSigned by:  
*Yann Baumgartner*  
AC06468BA417488...



FERRERO TRADING LUX Société Anonyme  
16, ROUTE DE TREVES, L-2633 SENNINGERBERG - B.P. 630, L-2016 LUXEMBOURG  
TEL: (352) 34 97 11-1 FAX: (352) 34 94 11  
R.C. LUXEMBOURG: B46 117 NO ID. TVA: LU 158 431 11

**Consentement pour le traitement de données personnelles pour les programmes *Physiotherapist On Site*, *Reservation of Medical Visits/Examination*, *Free Medical Check Up* et *Doctor On Site*.**

1. Afin de garantir votre participation aux programmes *Reservation of Medical Visits/Examination*, *Free Medical Check Up* et *Doctor On Site*, votre consentement à la transmission des données énumérées ci-dessous au Centre Hospitalier ZithaGesondheetszentrum (ci-après « ZGZ »), 59, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg, est nécessaire :

- Prénom et nom de famille (nom de jeune fille le cas échéant)
- Numéro de sécurité sociale (numéro de matricule)
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Sexe
- Etat civil
- Adresse de résidence/domicile
- Téléphone
- E-mail professionnel

Votre autorisation vous permettra de bénéficier des services suivants :

- Aide à la prise de rendez-vous pour les visites médicales et examens médicaux auprès de spécialistes au ZGZ (*Reservation of Medical Visits/Examination*) ;
- Check-up médicaux gratuits (*Free Medical Check Up*);
- visites médicales auprès du cabinet médical dans les locaux de Ferrero à Luxembourg (*Doctor On Site*).

Afin de pouvoir prendre rendez-vous pour les traitements de kinésithérapie auprès du cabinet médical situé dans les locaux de Ferrero à Luxembourg (*Physiotherapist On Site*), votre consentement à la transmission des données énumérées ci-dessous au Groupe de Kinésithérapeutes+ (ci-après Kinésithérapeutes+), rue des Romains 50, 2444 Luxembourg, est nécessaire:

Prénom et Nom de famille (Nom de jeune fille le cas échéant)

2. La transmission des données se fera dans le respect de la loi luxembourgeoise en matière de protection des données personnelles. Les sociétés du Groupe Ferrero à Luxembourg (ci-après « FERRERO »), Kinésithérapeutes+ et ZGZ agiront en tant que responsables indépendants du traitement. FERRERO ne sera plus responsable de vos données personnelles une fois que celles-ci auront été communiquées au ZGZ et Kinésithérapeutes+. La participation aux programmes *Physiotherapist On Site*, *Reservation of Medical Visits/Examination*, *Free Medical Check Up* et *Doctor On Site* est offerte à tous les employés, l'adhésion est libre et facultative.

L'éventuel non adhésion n'implique aucune conséquence négative pour l'employé. L'employé pourra interrompre sa propre participation aux programmes et révoquer son consentement à la transmission de ses données personnelles à tout moment, sans frais, sans obligation d'indiquer le motif et sans aucune conséquence. Le non consentement - ou la révocation de consentement - à la transmission des données au ZGZ et Kinésithérapeutes+ impliqueront l'exclusion automatique à la participation aux programmes.

3. FERRERO pourra demander à ZGZ et à Kinésithérapeutes+ des informations relatives à la fréquence d'utilisation du programme *Physiotherapist On Site, Reservation of Medical Visits/Examination, Free Medical Check Up*. Les informations seront utilisées par FERRERO aux seules fins d'évaluer les résultats de participation au programme, de vérifier la conformité du fournisseur et de prévenir les éventuels abus.

4. Pour toute information complémentaire quant au traitement des données mentionné ci-dessus et pour pouvoir exercer les droits d'accès, corrections et révocations du consentement, l'employé pourra envoyer un message à l'adresse e-mail : [privacy@ferrero.com](mailto:privacy@ferrero.com)

Nous vous remerciant pour votre collaboration, Cordiales salutations.

Angelo Ferrari  
HR Admin. Manager



Je soussigné(e), **Yann BAUMGARTNER**, confirme avoir lu et compris les informations fournies ci-dessus et vouloir participer aux programmes *Physiotherapist On Site, Reservation of Medical Visits/Examination, Free Medical Check Up* et *Doctor On Site*, autorisant de ce fait le traitement de mes données personnelles comme décrit ci-dessus.

J'accepte

Je n'accepte pas

L'EMPLOYE

DocuSigned by:  
  
AC06468BA417488...

J'autorise FERRERO à demander au ZGZ et Kinésithérapeutes+ et à recevoir les informations, comme décrit au point 3 de la présente, relatives à la fréquence d'utilisation du programme *Physiotherapist On Site, Reservation of Medical Visits/Examination* et *Free Medical Check Up*. La non autorisation implique l'exclusion à la participation aux programmes *Physiotherapist On Site, Reservation of Medical Visits/Examination, Free Medical Check Up* et *Doctor*.

J'accepte

Je n'accepte pas

L'EMPLOYE

DocuSigned by:  
  
AC06468BA417488...





FERRERO TRADING LUX Société Anonyme  
16, ROUTE DE TREVES, L-2633 SENNINGERBERG - B.P. 630, L-2016 LUXEMBOURG  
TEL: (352) 34 97 11-1 FAX: (352) 34 94 11  
R.C. LUXEMBOURG: B46 117 NO ID. TVA: LU 158 431 11

## ATTESTATION

Nous soussignés Ferrero Trading Lux S.A. (Groupe Ferrero), attestons par la présente que Monsieur Yann BAUMGARTNER, né le 30/07/1995 à Haguenau (France), fera partie du Personnel de la Société à partir du 25 avril 2022. Son contrat sera à durée indéterminée.

Fait pour valoir ce que de droit à Senningerberg, le 22 avril 2022.

Ferrero Trading Lux S.A.



FERRERO TRADING LUX Société Anonyme  
16, ROUTE DE TREVES, L-2633 SENNINGERBERG - B.P. 630, L-2016 LUXEMBOURG  
TEL: (352) 34 97 11-1 FAX: (352) 34 94 11  
R.C. LUXEMBOURG: B46 117 NO ID. TVA: LU 158 431 11

## Information Notice for Employees

REV. 1.0

### 1. Data Controller and Data Protection Officer

FERRERO TRADING LUX S.A., having its registered office in 16, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg ("Ferrero") has prepared this Information Notice to provide some insights into how it processes the Personal Data (as defined below) of its employees and other collaborators, as well as to provide you with other legally mandatory information which may be of your interest, as data subject.

Under the terms of Regulation (EU) 2016/679 ("GDPR") and pursuant to Luxemburgish law, Ferrero is the data controller regarding your Personal Data, which is collected for the purposes of managing your contractual relationship with Ferrero.

Ferrero has appointed a local Data Protection Officer ("DPO") who can be contacted at the following e-mail address [privacy@ferrero.com](mailto:privacy@ferrero.com).

### 2. Types of Personal Data processed

For the fulfilment of the purposes described in Section 3, Ferrero will process some of your Personal Data, meaning any information which identify you, directly or indirectly ("Personal Data") including, e.g., your name, surname, date of birth, social security number, address, mobile phone number and sensitive information belonging to special categories of data (art. 9 and 10 of the GDPR) related to your health (medical certificates, information related to possible workplace accidents, etc.), trade union membership (e.g., to allow deductions for union contributions), political party affiliation (e.g., to allow permits to run for public office), religious beliefs (e.g., regarding the enjoyment of religious holidays) and, possibly, information related to criminal convictions or crimes

### 3. Purposes, legal basis and mandatory / discretionary nature of the processing

Your Personal Data will be processed by Ferrero for the following purposes:

- a. Accounting and administrative purposes, in order to manage Ferrero's relationships with social security and welfare institutions, as well as with

- the Tax Authorities and credit institutions regarding payment of wages / other remuneration, and to comply with any legal obligations connected with the services you provide to Ferrero;
- b. Compliance checks with regard to the activities of the authorized persons to process Personal Data, as described in Ferrero's Group Operating Standard on User Access Management and Security Guidelines for End User, which are available on the Company's Intranet or are timely delivered to employees in another form. In certain cases, Ferrero will be able to access your assigned professional e-mail account (name.surname@ferrero.com), according to the same policies and operating manuals;
  - c. Network and physical security purposes, as well as to prevent and combat cybercrime, while respecting the applicable legislation on employee protection and not allowing, in any case, remote monitoring of employees' work activities; and
  - d. Your data may also be processed should it be necessary for the establishment, exercise or defence of legal claims.

As Ferrero needs to process your Personal Data in order to manage the performance of your contract with Ferrero, as well as to carry out obligations and respect specific rights in the field of employment, social security and social protection law, it may do so without your specific consent.

In particular, for the purpose a) described above, the legal basis relied on are Art. 6(1)(b) GDPR1 and Art. 9(2)(b) GDPR2, as well as any applicable authorizations from the competent supervisory authority or applicable law; for the purposes b) and c) above, the legal basis relied on are Art. 6(1)(c) GDPR3 — where processing is needed to comply with a legal obligation — and Art. 6(1)(f) GDPR4 — where processing is needed to protect Ferrero's legitimate interests in safeguarding the integrity of company assets and of the persons who perform their duties towards Ferrero; for the purpose d), the legal basis relied on is Art. 9(2)(f) where processing is necessary for the establishment, exercise or defense of legal claims or whenever courts are acting in their judicial capacity.

---

<sup>1</sup> The processing is needed for Ferrero to perform a contract with the data subject, or to take steps at the request of the data subject prior to entering into a contract.

<sup>2</sup> The processing is needed for Ferrero to carry out its obligations and exercise its specific rights, or for the data subject to carry out his/her obligations and exercise his/her specific rights, in the field of employment and social security and social protection law, in so far as this is authorised by Union or Member State law, or a collective agreement providing for appropriate safeguards for data subjects' fundamental rights and interests.

<sup>3</sup> The processing is needed for Ferrero to comply with a legal obligation to which it is subject.

<sup>4</sup> The processing is needed for the purposes of legitimate interests pursued by Ferrero, except where those interests are overridden by the interests or fundamental rights and freedoms of the data subject which require protection of personal data.

The provision of Personal Data is voluntary, however, any refusal to provide such data will not allow to fulfil the specific obligations cited above and could involve the impossibility to establish or maintain the employment relationship itself.

Ferrero will process Personal Data using electronic and traditional means pursuant all requirements set forth in the national applicable law, providing for appropriate safeguards for your fundamental rights and the interests.

Furthermore, with your consent, some of your Personal Data (e.g., photographs or recorded images of you, taken during special events which may be organized by Ferrero) may be published on Ferrero's intranet, in-house magazine and/or on Ferrero's official social media pages (e.g., LinkedIn). Your consent, for these purposes, is requested at the end of this Information Notice, and will serve as the legal basis on which Ferrero may process your Personal Data, more specifically under Art. 6(1)(a) GDPR<sup>5</sup>, if you choose to provide it. Providing this consent is entirely optional; if you choose not to consent, this processing will not be carried out, with no consequence to you.

#### **4. Communication and transfer of data**

Your Personal Data and (potentially) that of your cohabitant relatives, in close relation to the above purposes, may be shared with the following subjects or categories of recipients:

- a. Payroll processing companies, consultants, social security and welfare organizations (in order to fulfil all pension, welfare and insurance obligations), trade union associations, if any (in order to operate the withhold as per your request, or with the purpose of allowing the monitoring of the proper performance of the employment obligations in accordance with the provisions of any enforceable company agreement), credit institutions, banks and tax advisors/institutions (for the payment of wages, compensation or reimbursement, tax-related matters), Ferrero's medical consultants, or other persons or external specialized institutions (in order to evaluate the fitness to the assigned tasks), insurance firms with which Ferrero maintains relations or agreements on behalf of the employees, corporate legal advisors (for the studying and resolution of any legal issues related to your contractual position), credit card companies and any other companies which may be engaged for accounting, administrative and technical maintenance purposes, which typically act as duly appointed data processors on Ferrero's behalf;
- b. Public authorities, bodies or entities to which Personal Data must be communicated under the applicable law or under binding orders from competent authorities;

---

<sup>5</sup> The data subject has given consent to the processing of his or her personal data for one or more specific purposes.

- c. Any other party to whom the applicable legal and/or contractual provisions provide for the obligation to report, in compliance with requirements set forth for the employers; and
- d. Other companies within Ferrero's Group.

Ferrero may transfer data to such entities pursuant to appropriate safeguards such as adequacy decisions and legally binding and enforceable instruments between them and Ferrero.

Your Personal Data may be transferred to Recipients located in different countries. The Company implements appropriate safeguards to ensure the lawfulness and security of these Personal Data transfers, such as by relying on adequacy decisions from the European Commission, standard data protection clauses adopted by the European Commission, Binding Corporate Rules or other safeguards or conditions considered adequate to the transfer at hand.

For more information about these transfers, please contact the local DPO at [privacy@ferrero.com](mailto:privacy@ferrero.com).

## **5. Retention of Personal Data**

Your Personal Data will be kept for the time necessary to manage the employment relationship and the need to fulfil the purposes set forth in Section 3, as well as for any additional and relevant periods set out in the applicable legislation, including any applicable statutory periods for claims related to the employment relationship.

Further information on retention periods is available, upon request to Ferrero's local DPO, at: [privacy.country@ferrero.com](mailto:privacy.country@ferrero.com).

## **6. Your rights**

As a data subject, you are entitled to exercise the following rights, at any time:

- a. Access your Personal Data being processed by Ferrero (and/or obtain a copy of those Personal Data), as well as information on the processing of your Personal Data;
- b. Correct or update your Personal Data being processed by Ferrero, where it may be inaccurate or incomplete;
- c. Request the erasure of your Personal Data being processed by Ferrero, where you feel that the processing is unnecessary or otherwise unlawful;
- d. Request the restriction of the processing of your Personal Data, where you feel that the Personal Data processed is inaccurate, or that the processing is unnecessary or unlawful, as well as where you have objected to the processing;

- e. Portability - the right to obtain a copy of the Personal Data you provided to Ferrero in a structured, commonly used and machine-readable format, as well as to request the transmission of those Personal Data to another data controller;
- f. Object to the processing of your Personal Data, based on relevant grounds related to your particular situation, which you believe must prevent Ferrero from processing your Personal Data for a given purpose; and
- g. Withdraw your consent to processing, where your consent serves as the legal basis for processing - this will not affect the lawfulness of processing carried out prior to your withdrawal.

At any time, you shall be entitled to exercise these rights and those other eventually established by the law in force, by addressing the relevant request to our local DPO at email address [privacy@ferrero.com](mailto:privacy@ferrero.com).

Finally, you are entitled to file complaints with to your local EU Data Protection Authority or to the data protection authority of Luxembourg (<https://cnpd.public.lu/fr/support/contact.html>), if you believe that we have handled your information in an unlawful manner.

**I hereby confirm to have read and understood the present information notice, provided under Art. 13 of the GDPR, and explicitly:**

I consent to the publication of my image for the purposes mentioned in this Privacy Notice.

I do not consent to the publication of my image.

consent to the processing of my Personal Data belonging to special categories of data under Art. 9 and Art. 10 of the GDPR.

Senningerberg, 22 April 2022

**Yann BAUMGARTNER**

Employee's signature \_\_\_\_\_

DocuSigned by:  
*Yann Baumgartner*  
AC06468BA417488...